



## **SADS :**

**Non aux licenciements ! Maintien de tous les emplois !  
Réouverture des antennes de La Loupe et Brou !  
Maintien des toutes les antennes et permanences !  
Respect de la convention collective !**

Nous sommes 451 salariés qui intervenons auprès de centaines de personnes âgées, handicapées, nécessitant des aides à domicile.

Depuis des mois nous subissons une dégradation insupportable de nos conditions de travail remettant en cause notre mission et l'efficacité de nos interventions auprès des bénéficiaires.

- Les démissions et arrêts de travail se multiplient...
- La direction a fermé les antennes de La Loupe et Brou, les autres antennes et permanences sont aussi menacées de suppression pour faire des économies !
- La direction a annoncé le 21 août un plan de licenciement de six administratifs.
- 

Le 4 août nous avons tous reçu une lettre de la direction faisant état des difficultés économiques de SADS. Nombre d'entre nous ont déjà subi les conséquences de la fermeture du CODAPA ou d'autres services d'aide à domicile. A chaque fois les mêmes arguments financiers annonçaient licenciements et fermeture des services alors que les besoins sont toujours plus importants.

Aujourd'hui SADS affiche un déficit de centaines de milliers d'euros. Cette situation est parfaitement connue des pouvoirs publics.

Les licenciements et mesures de restrictions budgétaires ont des conséquences dramatiques :  
pour les bénéficiaires : désorganisation aggravée qui entraîne des baisses des prises en charge, des interventions supprimées faute de remplaçants, des changements incessants d'intervenants...  
pour les personnels : modification des plannings en dernière minute, non-respect de la convention collective pour les paiements des trajets...

Les personnels réunis avec le syndicat Force Ouvrière, alertent les pouvoirs publics et affirment leurs revendications :

**NON aux licenciements  
Maintien de tous les emplois  
Réouverture des antennes de La Loupe et Brou  
Maintien des toutes les antennes et permanences  
Respect de la convention collective**

Nous sommes éparpillés sur plusieurs départements. Pour défendre nos emplois et conditions de travail, pour continuer à assurer nos missions d'aide à domicile, nous devons nous rencontrer pour élaborer avec précision nos revendications et décider ensemble des moyens que nous nous donnons pour les faire aboutir.

Transmettez vos coordonnées :

**Je prends contact avec FO :**

Nom prénom :

Téléphone :

Adresse :

Mail :

A retourner à la section FO de SADS : [fo.sads@laposte.net](mailto:fo.sads@laposte.net)

Ou à **Section FO SADS 3, rue Ampère 28000 CHARTRES**

## **Premières revendications :**

### La modulation :

- Nous constatons que la modulation est calculée sur les heures au contrat, et non sur les heures disponibles. C'est-à-dire en soustrayant les jours non travaillés (Congés payés, jours fériés) comme c'était le cas au cercle des âges. Cette différence de calcul amène les salariés d'Orléans à avoir des compteurs d'heures négatifs et à travailler plus pour remonter leur compteur de modulation.

**Nous demandons à ce que la modulation soit calculée sur des heures réalisables au mois.**

### Les trajets :

- **Nous demandons à ce que les temps de trajets, considérés par la convention collective comme du temps de travail effectif soient comptabilisés et rémunérés comme tel, au réel.**

### L'organisation du travail :

Les salariés ne savent pas qui joindre, pour évoquer avec un responsable les situations des bénéficiaires.

- **Nous demandons à ce que les aides à domicile aient un responsable à contacter pour un problème de terrain avec un bénéficiaire ou leur propre situation de salarié.**

### Les jours fériés, respect de la convention collective :

- Nous souhaitons que tous les salariés soient payés de leurs jours fériés sur la base d'une moyenne journalière issue de leur contrat. Des interventions suspendues ou déplacées ont entraîné des pertes considérables pour les salariés sur les derniers jours fériés.
- **Nous demandons à ce que les salariés soient payés de leur jour fériés même s'ils sont en congés ou WE et ou Repos compensateur la veille et le lendemain.**

### Conditions de travail :

- Le comité d'entreprise constate, comme le CHSCT, la souffrance grandissante des salariés : arrêt de travail, démission, prises d'anxiolytiques ...
- **Nous demandons une prise en compte des risques psycho-sociaux et que les pressions sur les salariés cessent afin de travailler dans des conditions acceptables.**